Ruisseau Armand-Lapointe 31H15-050-0102 353000 31H15-050-0102 Avis à l'utilisateur Zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non rétrogressifs Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain Sources Date \ Année Sommet de talus Zone composée de sols à prédominance argileuse, avec ou sans érosion, susceptible d'être affectée par des glissements de terrain d'origine naturelle ou anthropique Carte de contraintes Cette carte a pour but de localiser les parties de territoire où doivent Surface de référence géodésique s'appliquer les normes relatives aux glissements de terrain prescrites ----- Base de talus Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports 8 au 30 mai 2011 Topographie de référence par relevé Système de référence géodésique NAD 83 compatible avec le par le gouvernement du Québec. La carte est accompagnée d'un guide lidar aéroporté système mondial WGS 84 qui explique son utilisation ainsi que l'application du cadre normatif. Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique Limite du relevé lidar aéroporté Mercator transverse modifiée (MTM), zone de 3°, Système de coordonnées planes du Québec (SCOPQ), fuseau 8 Projection cartographique Les zones de contraintes relatives aux glissements faiblement ou non Orthophotographies numériques Gouvernement du Québec Avril-mai 2014 rétrogressifs ont été délimitées à partir de relevé lidar aéroporté. Celles Note: Les zones foncées correspondent aux talus tandis que les zones claires relatives aux glissements fortement rétrogressifs proviennent des représentent les bandes de protection à la base et au sommet des talus cartes réalisées par le ministère de l'Énergie et des Ressources naturelles dans les années 1980. Quant au cadre normatif, il a été Longitude d'origine (méridien central) 73°30' ouest élaboré en fonction du type de glissement appréhendé et de Latitude d'origine (équateur) Production : Ministère des Transports, de la Mobilité durable et de l'Électrification des transports l'intervention ou l'utilisation projetée. Zones de contraintes relatives aux glissements fortement rétrogressifs Direction générale du laboratoire des chaussées Coordonnées d'origine X: 304 800 mètres; Y: 0 mètre Direction de la géotechnique et de la géologie Zone composée de sols à prédominance argileuse, sans érosion importante, sensible aux interventions d'origine anthropique, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande Zone composée de sols à prédominance argileuse, située généralement au sommet des talus, pouvant être affectée par un glissement de terrain de grande étendue Le fait qu'un site soit situé à l'intérieur d'une zone ne signifie pas qu'un Version 1.0 (avril 2017) 0,9999 Facteur d'échelle glissement de terrain surviendra inévitablement sur ce site, mais cela indique plutôt qu'il représente un ensemble de caractéristiques le © Gouvernement du Québec prédisposant à divers degrés à un tel événement. Réciproquement, un Dépôt légal - Bibliothèque et Archives nationales du Québec, 2° trimestre 2017 Transports, Mobilité durable et Électrification site localisé à l'extérieur des limites des zones n'indique pas nécessairement qu'il ne sera jamais touché par un glissement de (1 cm sur la carte équivaut à 5000 cm sur le terrain, soit 50 mètres) terrain, mais plutôt que la probabilité qu'il le soit est extrêmement faible. Règlement de zonage numéro 269 Municipalité de des transports

Québec Zones potentiellement exposées aux glissements de terrain Ruisseau Armand-Lapointe Annexe C Date: mai 2018 - Mod. 269-14-2018